



Le Parc naturel régional du Verdon et l'association le plancher des chèvres

APPEL A CANDIDATURE RESIDENCE

AUTEUR.TRICE

et actions de médiation à destination des collégiens, écoles et habitants

« MEMOIRES ET PAYSAGES »

Janvier – mai 2024

Contact / Renseignements

Audrey Zorzan, chargée de mission culture
Parc naturel régional du Verdon
04 92 74 68 00
azorzan@parcduverdon.fr

Romain Chaffard, administrateur
Association le Plancher des chèvres
06 79 66 80 06
asso.plancherdeschevres@gmail.com



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le porteur de projet

Le Parc naturel régional du Verdon

Un parc naturel régional est un territoire rural fragile aux patrimoines remarquables, qui s'organise autour d'un projet commun pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique, social et culturel. Les acteurs du territoire s'engagent donc à trouver un équilibre entre le développement économique et social et la protection de l'environnement. Cet engagement se traduit par une Charte signée pour le Parc naturel régional du Verdon par 46 communes, 2 départements (Alpes-de-Haute-Provence et Var) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Situé à cheval sur le Verdon, pour moitié dans les Alpes de haute Provence et pour moitié dans le Var, ce Parc naturel régional emprunte son nom à cette rivière qui s'est taillé un passage spectaculaire au travers des masses rocheuses des Préalpes. Prenant exemple sur la rivière, l'homme a, depuis la préhistoire, façonné les paysages d'une terre difficile. Cet immense travail, inventif et constamment renouvelé, de la nature et des hommes, ainsi que le mariage des influences alpines et méditerranéennes, extrêmement prolifique pour la flore et la faune, font aujourd'hui la richesse remarquable et reconnue d'un territoire qui n'est pas une terre sauvage et encore moins un parc d'attraction.

Le plancher des chèvres

Créé en 2007 pour promouvoir et développer le secteur culturel sur le territoire du Haut-Var et du Verdon, "Le Plancher des Chèvres" est depuis l'un des acteurs culturels incontournables par le nombre de ses propositions et la fréquentation qu'il engendre. Plusieurs rendez-vous principalement tournés autour du spectacle vivant rythment l'année et visent à générer et entretenir du lien social : les théâtres à domicile de l'hiver et l'automne, le mini Boun'estival, le Boun'estival.

Plus d'infos : www.parcduverdon.fr et <http://leplancherdeschevres.fr>

Le contexte de la résidence

Cette résidence s'inscrit dans le cadre d'un Contrat territoire lecture porté conjointement par deux structures, l'association Le Plancher des chèvres et le Parc naturel régional du Verdon et signée avec le DRAC Provence Alpes Côte d'Azur. Pour plus de cohérence territoriale, la DRAC a également souhaité associer les deux Médiathèques départementales des Alpes-de-Haute-Provence et du Var.

Les objectifs fixés par ce contrat sont :

- Développer l'offre culturelle autour du livre et de la lecture notamment sur les zones qui en sont peu pourvues et des publics peu touchés mais potentiellement intéressés. Renforcer l'idée de relocaliser l'offre culturelle.
- Soutenir les initiatives locales (événements, démarches éducatives, etc.) plutôt que de créer de nouveaux rendez-vous et ainsi renforcer la dynamique culturelle pour les arrivants et habitants.
- Créer des liens entre des initiatives privées, associatives et publiques. Faire émerger un potentiel autour du livre et de la lecture et faire en sorte que les collectivités en prennent conscience.
- Investir l'espace public et le hors les murs.
- Créer des envies autour du livre et de la lecture pour les citoyens dans la perspective de redonner une place aux structures culturelles comme les médiathèques et les librairies.
- Toucher les jeunes et les habitants sans distinction.
- Permettre à un.e auteur.e/illustrateur.trice ou auteur.trice de travailler à sa propre création

De manière globale l'ambition est d'orienter le projet autour de la résidence et la médiation culturelle.

Pour 2022 – 2023, notre souhait est de **questionner le thème « mémoires et paysages »**. Quatre villages situés dans le haut-Var sont pressentis : **Aups, Régusse, Aiguines et les Salles-sur-Verdon**.

En complément de ce projet de résidence le Parc et l'association pourront accueillir **des intervenants pour des temps de médiation complémentaires**. Nous favoriserons les liens avec l'auteur-riche pour imaginer des ponts entre la résidence et médiations (à discuter ensemble en amont du démarrage).

Le thème « Mémoires et paysages »

Le paysage selon la Convention européenne du paysage (2000) :

« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Sept entités paysagères caractérisent le territoire du Verdon, de la plaine de la Durance aux sommets préalpins, des plateaux du haut Var et de Valensole aux collines de la basse Provence et de l'Artuby, des gorges ombrageuses du Verdon, aux paysages de lacs et de retenues d'eau. Ces paysages sont fédérés autour du Verdon, véritable épine dorsale du Parc.

Marqués par une grande diversité issue des influences alpines et méditerranéennes, la singularité des paysages du Verdon relève à la fois d'éléments naturels, de facteurs humains et culturels et du contraste des couleurs dans les paysages

Le territoire du Verdon a connu d'importants bouleversements au cours de la seconde moitié du XX^e siècle qui ont marqué durablement les paysages et les esprits. Ainsi les grands aménagements hydroélectriques des années 1950 à 1970 ont entraîné la mise en eau de plusieurs vallées, tandis que l'installation du camp militaire de Canjuers en 1974 s'est faite au détriment de vastes espaces qui ont été confisqués et d'expropriations dans les gorges, l'Artuby et le Haut Var.

Dans la continuité, un tourisme de masse a investi le territoire, basé sur la contemplation des paysages et les pratiques nautiques et de pleine nature. Ces transformations profondes marquent encore les mémoires et ont induit un sentiment d'impuissance face aux changements de destination imposés par des volontés extérieures. Il faut souligner les évolutions sociétales pour les habitants (déracinement, relations sociales avec les villages voisins, recomposition des paysages et des voies de communication) et les changements de l'économie locale.

Actuellement, le traumatisme vécu par les populations locales tend à s'atténuer avec le temps qui passe et du fait notamment des aménités offertes par la présence des lacs.

De plus l'engouement du public pour les activités nautiques et la prégnance de l'image touristique des gorges ont eu tendance à reléguer au second plan les paysages ruraux, qui ne sont pas encore pleinement considérés comme un atout pour la valorisation du territoire.

La question des paysages dont nous parlons fait écho à la mémoire individuelle et collective qui permet de mieux comprendre et appréhender ces évolutions d'hier à aujourd'hui et de demain. Ces deux notions nous semblent donc intimement liées.

Ce travail sur la mémoire et les paysages sont une véritable invitation à des projets d'écriture sous toutes ses formes, et interpelle l'ici et l'ailleurs.

L'objet de la résidence

Le projet de résidence d'artiste.s, qui sera porté par le Parc et co-animé avec l'association le plancher des chèvres, vise :

- L'accueil d'artiste.s de création(s) artistique(s) avec un auteur-riche pour **le développement d'un projet de création** questionnant **le thème « mémoires et paysages »** ;
- **La mise en place d'actions de médiation** par l'auteur-riche, qui permettront aux publics d'approcher le processus de création en cours. Les publics seront les habitants et les jeunes dans le cadre scolaire (âges de 3 à 13 ans : classes de primaires multi-niveaux, 6^{ème} ou 5^{ème}). La dimension médiation auprès des publics occupe une place importante de ce projet et les partenaires seront attentifs aux propositions et expériences.

Les modalités

La résidence se déroulera du 2 janvier au 10 mai 2024, dans les conditions suivantes : résidence de 8 semaines, fractionnées en deux maximum. Elle sera organisée comme suit :

- Environ 70% du temps de la résidence sera consacré à la création (environ 5 semaines) ;
- Environ 30% du temps de la résidence sera consacré aux actions de médiation en lien avec la création (environ 3

semaines)

L'auteur-riche proposera une organisation de son projet de résidence, entre la création et la médiation. Cependant quelques éléments sont à prendre en compte :

- Le lancement du projet se déroulera à Aups à la médiathèque communale avec une rencontre publique (faire une proposition de contenu) au démarrage de la résidence.
- Les actions de médiation se feront auprès des écoles ciblées et du collège d'Aups mais également auprès des habitants/familles au sein de la médiathèque d'Aups, et les médiathèques des autres villages s'il en existe. Les temps de médiation avec les élèves permettront à la fois d'explorer le thème « mémoires et paysages » mais ils devront permettre aussi de faire connaître le métier d'auteur-riche et les « étapes » de création.
- Les actions de médiations seront à articuler avec les autres intervenants du projet.
- Un temps de restitution est prévu pour le travail de création et des actions de médiation. Elles auront lieu à l'occasion de l'événement du Mini Boun à Salernes.
- Il nous semble important de pouvoir communiquer sur des étapes de travail au fil de la résidence. Plusieurs pistes sont imaginées : rencontres avec les habitants sur Aups avec le collège, la librairie et la médiathèque ; écriture d'un journal de résidence avec photos pour alimenter la page Facebook du Parc et de l'association. L'auteur-riche peut soumettre des idées.
- À l'occasion de cette résidence il serait intéressant que l'auteur-riche puisse accéder à des ressources documentaires, et rencontre des personnes : élus, habitants, sociologue, agent du Parc, etc. pour nourrir ses réflexions. En effet le Parc et l'association souhaitent inviter l'artiste à questionner le thème « mémoires et paysages ».

A minima, en amont du projet, en novembre 2023, une réunion physique sera organisée à Moustiers-Sainte-Marie (maison du Parc) pour affiner les propositions de médiation et établir conjointement le calendrier de la résidence.

L'auteur-riche devra loger sur le territoire durant sa résidence.

La résidence pourra s'organiser en plusieurs périodes. L'auteur-riche est invité à faire des propositions. Elles seront discutées en fonction des contraintes des partenaires pour la médiation.

Les conditions

Le Parc naturel régional du Verdon prendra à sa charge :

- Le logement pendant le temps de son/ses séjours.
- Les frais de déplacement domicile / lieu de résidence et médiation (maximum 2)
- Une bourse d'aide à la création de 4 000 €
- Les frais de déplacement sur le territoire en lien avec les actions de médiation. L'auteur-riche devra être autonome dans ses déplacements et disposer du permis B + véhicule personnel.
- Le matériel destiné aux actions artistiques et culturelles.

L'auteur-riche aura à sa charge :

- Frais de déplacement personnels ;
- Repas ;
- Matériel destiné à la création ;
- Ses éventuelles communications.

En cas de publication de ses travaux, l'auteur-riche devra mentionner le cadre et les financeurs de la résidence.

Le dossier de candidature

Les candidatures sont ouvertes aux **auteurs-rices**. L'appel à résidence est ouvert à tous les domaines littéraires : littérature, jeunesse, BD, essai, poésie, écriture radiophonique, ...

Le dossier comprendra :

- 1 biographie (1 page max) incluant les modalités de déplacement à disposition
- 1 bibliographie ou références des projets déjà menés

- 1 note d'intention sur le projet de résidence (5 pages max.) qui comprendra nécessairement 5 rubriques :
 - 1) Présentation du projet de création ;
 - 2) Descriptif des actions de médiation envisagées. Pour chacune d'elles : contenu / public / durée / matériel ;
 - 3) Descriptif du projet de rendu, de restitution et éventuelles étapes de travail envisagées ;
 - 4) Estimation du coût du matériel destiné aux actions de médiation ;
 - 5) Calendrier prévisionnel sur la base des attentes exprimées ci-dessus.

Le dossier est à envoyer uniquement par courriel ou transfert de fichiers (wettransfer.com ou équivalent) à :
azorzan@parcduverdon.fr et à asso.plancherdeschevres@gmail.com

- La date limite de réception des candidatures est fixée au **30 septembre 2023**
- Les projets seront validés par un jury composé du Parc naturel régional du Verdon, de l'association Le Plancher des chèvres, et auquel seront invités la DRAC, l'Education Nationale et une structure locale (médiathèque ou librairie ou collège ou écoles) réunion du **jury le 11 octobre 2023 au matin**
- L'annonce du candidat retenu se fera d'ici fin octobre 2023 pour un **démarrage en janvier 2024** (et une **réunion de préparation en novembre 2023**).